

## Tableau récapitulatif de la procédure de demande de MPA – annexe n° 1

En équipe  
éducative (1<sup>ère</sup>  
demande de PPS)

En ESS  
(renouvellement  
de PPS)

GEVA-sco

- ✓ Définition des difficultés scolaires de l'élève et des besoins qui en découlent
- ✓ Evaluation de la situation : Est-ce que du matériel pédagogique adapté apporterait une contribution déterminante à l'amélioration de la scolarité ? Dans quelles conditions pourrait-il être un obstacle ?
- ✓ Quel matériel semble pertinent ?

catégorie de matériel	commentaire, précision
<input type="checkbox"/> Aménagements et adaptations pédagogiques	
<input type="checkbox"/> Outils de communication	
<input type="checkbox"/> Matériel informatique et audiovisuel	
<input type="checkbox"/> Matériel d'assistance auditive	
<input type="checkbox"/> Matériel d'assistance visuelle	
<input type="checkbox"/> Mobilier et petits matériels	
<input type="checkbox"/> Transport	
<input type="checkbox"/> Autre	

**Bilan de la période écoulée**

En quoi les aménagements, adaptations, orientations et compensations ont-ils facilité la scolarisation de l'élève, permis d'acquiescer de nouvelles compétences et connaissances, ou permis d'augmenter la durée de scolarisation ?

**Aménagement et adaptations pédagogiques (dont matériel pédagogique adapté)**

A la MDMPH

Projet personnalisé  
de scolarisation

- ✓ L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation analyse la situation en s'appuyant sur le GEVA-sco et les éléments complémentaires fournis par la famille (bilan ergothérapeutique, orthophonique...)
- ✓ La commission des droits et de l'autonomie notifie le MPA et préconise du matériel et des logiciels en termes génériques

• **Matériel pédagogique adapté**

(nomenclature 8 : matériel pédagogique adapté)

Du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ au \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

8. Matériel pédagogique adapté (choix multiple)
- 8.1. Ordinateur portable ou tablette
  - 8.2. Matériel informatique spécifique (type à préciser)
  - 8.3. Logiciels spécifiques (type à préciser)
  - 8.4. Autres types de matériel (à préciser)

A la DSDEN

Formulaire de  
demande

- ✓ La famille retire auprès de l'ERSH le formulaire de demande de prêt
- ✓ Elle le complète avec l'école, les professionnels paramédicaux et l'ERSH si besoin
- ✓ Elle le remet au service MPA. C'est à partir de cette date que la procédure d'attribution du matériel s'enclenche.
- ✓ Pour certains besoins spécifiques (micro HF...), le service demande un ou plusieurs devis à la famille

académie  
Lyon

Direction des services  
départementaux  
Éducation nationale  
Rhône

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ADAPTE (MPA)  
A USAGE INDIVIDUEL**

à renseigner par la famille ou le représentant légal de l'élève, en coopération avec l'école et les soignants (le cas échéant), avec l'aide si nécessaire de l'enseignant référent (ERSH)

appel :

évaluation des besoins de l'enfant et du matériel à attribuer relève de la seule décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) siégeant à la MDMPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

A la DSDEN

Convention de prêt

- ✓ Le service MPA de la DSDEN prépare le matériel qui sera mis à disposition
- ✓ Il fait signer à la famille la convention de prêt
- ✓ Il remet le matériel à la famille

académie  
Lyon

Direction des services  
départementaux  
Éducation nationale  
Rhône

**CONVENTION DE PRET DE MATERIELS PEDAGOGIQUES  
ADAPTES AU BENEFICE D'ELEVE MALADE OU PRESENTANT  
DES DEFICIENCES SENSORIELLES OU MOTRICES**

MATERIELS A USAGE INDIVIDUEL RAMENES AU DOMICILE DE L'ELEVE

Textes :

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- Circulaire n°2004-961 du 05.04.01
- Circulaire n°2003-221 du 29.10.01
- Art L 131-4 du code de l'Éducation Nationale
- Art 1680, 1684, 1921, 1927 du code civi

Il est convenu :

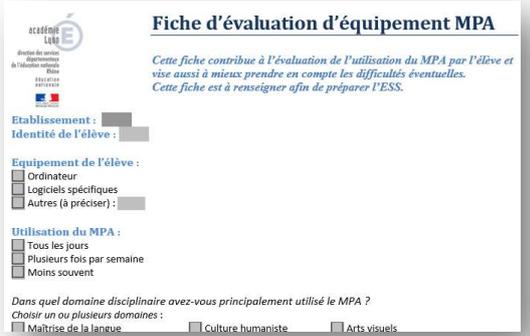
**ENTRE**  
Le Ministère de l'Éducation Nationale, représenté par M. Jean-Louis BAGLAN, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DA-SEN).

**ET**  
Les représentants de la famille

En ESS

GEVA-sco

Fiche d'évaluation  
du prêt de matériel



**Fiche d'évaluation d'équipement MPA**

*Cette fiche contribue à l'évaluation de l'utilisation du MPA par l'élève et vise aussi à mieux prendre en compte les difficultés éventuelles. Cette fiche est à renseigner afin de préparer l'ESS.*

Etablissement :   
Identité de l'élève :

Équipement de l'élève :

- Ordinateur
- Logiciels spécifiques
- Autres (à préciser) :

Utilisation du MPA :

- Tous les jours
- Plusieurs fois par semaine
- Moins souvent

Dans quel domaine disciplinaire avez-vous principalement utilisé le MPA ?  
Choisir un ou plusieurs domaines :  Maîtrise de la langue  Culture humaniste  Arts visuels

- ✓ L'utilisation effective du MPA est évaluée en prenant appui sur la fiche d'évaluation
- ✓ L'ERSH synthétise les échanges dans le GEVA-sco

Si pertinent

- ✓ Poursuite du MPA, demande d'une nouvelle notification si elle arrive à échéance
- Dans la mesure où la notification est valide :
- ✓ Demande de renouvellement de matériel possible
  - ✓ Demande de complément de matériel possible
- Après du service de la DSDEN

Si non utilisé

- ✓ L'élève a-t-il besoin d'être formé par un professionnel libéral ?
  - ✓ L'enseignant a-t-il besoin d'une formation ?
- Si le matériel n'est pas utilisé par choix de la famille (MPA reste à la maison) :
- ✓ Une évaluation sera menée par l'IEN ASH qui pourra conduire à la dénonciation de la convention de prêt.

Si non pertinent

- ✓ La MDPH notifiera d'autres compensations ou un autre parcours, plus pertinents pour l'élève
- ✓ La convention de prêt prend fin, la famille restitue le matériel